

Libreville, 10 février 2021

## NOTE D'INFORMATION

A l'attention des candidats libres à l'épreuve orale d'espagnol au baccalauréat

S/C de Monsieur le Directeur Général des Examens et concours

Objet : Liste des documents obligatoires

Pour corriger les écueils constatés lors des sessions précédentes du baccalauréat, le département d'Espagnol a jugé indispensable de préparer des listes des documents dans le but d'aider les candidats libres non scolarisés à mieux se préparer à l'épreuve orale du baccalauréat.

**I/ Ecueils récurrents :**

- Liste des documents incomplète et mal présentée ;
- Longueur des textes non respectées ;
- Textes non conformes au niveau de terminal ;
- Absence de documents iconographiques ;
- Documents de même nature ;
- Méconnaissance des instructions officielles.

**II/ Instructions officielles**

Conformément à la note d'information n° 52/05 /MEN/ IG/IESDG/DE du 23 mai 2005 à l'attention des examinateurs de l'épreuve orale d'espagnol au baccalauréat, tous les candidats au baccalauréat : officiels, libres scolarisés ou non sont soumis aux mêmes exigences de l'examen.

**2.1. Présentation des listes**

La liste des documents comporte des références suivantes : le numéro, le thème, le titre du document, l'auteur, la source.

**2.2. Nature et nombre de documents**

Pour A1, A2 et B : 4 (quatre) textes et 2(deux) documents iconographiques ; pour les séries C&D ; 2 (deux) textes et 2 (deux) documents iconographiques.

**2.3. Déroulement**

L'épreuve orale porte sur un texte et une image et comporte deux parties :

- un entretien portant sur un document (texte ou image) connu et tiré au sort par le candidat sur la liste en sa possession (cf. listes obligatoires ci-dessous jointes) ;
- un entretien sur un document inconnu fourni et imposé par l'examineur.

**NB.** Chaque candidat devra prévoir les doubles des documents pour l'examineur.

